

LUNDI 13 NOVEMBRE 2017, LA FILIÈRE AVICOLE BIO ORGANISE UNE « JOURNÉE DÉPARTEMENTALE BIO » POUR RECRUTER DE NOUVEAUX ÉLEVEURS

Avec son terroir riche de grands espaces naturels préservés propice à l'élevage fermier, l'Auvergne n'échappe pas à la grande tendance du bio. En effet, dès 1992, elle a initié une production de volailles fermières BIO qui n'a eu de cesse de se développer.

Aujourd'hui, l'Auvergne est désormais le **quatrième bassin producteur de volailles de chair bio en France** (après Les Pays de la Loire, le Poitou Charentes et l'Aquitaine) et regroupe **plus de 11 % du cheptel national**.

En **constant développement**, la filière avicole auvergnate a produit en 2016 plus de **1,1 million** de poulets de chair bio.

Pour faire face à la demande croissante des abattoirs et à l'engouement des consommateurs pour ce mode de production,

la filière avicole auvergnate doit continuer de développer sa production. Pour cela, elle cherche activement de nouveaux éleveurs pour venir grossir ses rangs et pouvoir commercialiser davantage de produits. « Pour faire face à la demande des consommateurs de plus en plus nombreux à consommer bio, la filière cherche activement à recruter des éleveurs pour créer de nouveaux bâtiments d'élevage », précise Bernard Devoucoux, éleveur dans l'Allier et président de la section bio du SYNALAF (syndicat national du Label Rouge). « Nous avons comme objectif la création de 15 à 20 bâtiments d'élevages supplémentaires en 2018 ! »



Dans ce contexte, le SYVOFA (syndicat des volailles fermières d'Auvergne) a choisi de co-organiser avec la chambre d'agriculture de l'Allier et Allier Bio une journée départementale sur la filière avicole bio, œufs et poulets de chair confondus, le lundi 13 novembre 2017.

Entre visites d'exploitations, échanges avec des éleveurs et conférence, l'objectif de cette journée est de montrer le dynamisme de la filière et tous les débouchés possibles pour les éleveurs déjà adhérents à un système d'élevage bio. Une belle opportunité de diversification à saisir !

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE BIO

À 9 h 30 et/ou 11 h

VISITES D'ÉLEVAGES AU CHOIX :

- Éliane et Pascal Ferrandon, éleveurs de poules pondeuses à Saint-Priest-en-Murat,
- Delphine Thevenoux, éleveuse de poules pondeuses à Barraix-Bussolles,
- Julien Rieuf, éleveur de poulets de chair à Creuzier-le-Neuf,
- Bernard Devoucoux, éleveur de poulets de chair à Brout-Vernet.

À 12 h 30

BUFFET BIO À LA SALLE PIERRE
AUDEMARD D'ALANÇON
À BROUT-VERNET

L'occasion d'échanger avec les opérateurs des filières, tels que : éleveurs déjà engagés, organisateurs de productions, centre de conditionnement d'œufs ou abattoirs.

À PARTIR DE 14 H

CONFÉRENCE À LA SALLE PIERRE
AUDEMARD D'ALANÇON
À BROUT-VERNET

- État des lieux du marché national, par Laurence Romanaz (chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes),
- Les grands principes de la production avicole bio, par Emmanuel Desilles (chambre d'agriculture de l'Allier),
- Présentation du marché et de l'organisation des filières poulets de chair et œufs, par Marc Saulnier et Patricia Nifle (SYVOFA),
- Élevage, transformation, vente directe, témoignages de Julien Rieuf et Delphine Thevenoux, producteurs,
- Règlementation et biosécurité, par Aude Girou (chambre d'agriculture de l'Allier),
- Soutien aux investissements des bâtiments, par Laurence Romanaz (chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes).

CONTACT PRESSE

Agence qui plus est

04 73 74 62 35

Anne-Cécile Runavot

06 34 87 35 87

anne-cecile.runavot@quipluslest.com



POINT DE SITUATION SUR LA PRODUCTION DES POULETS DE CHAIR BIO

La volaille de chair bio pour la filière organisée comptabilise **56 éleveurs avicoles bio** (dont 38 en Auvergne et 18 dans les départements limitrophes) pour **106 bâtiments** en 2017.

Plus de 1,1 million de poulet bio sont mis en élevage et préparés en Auvergne chaque année. cette production est encore en progression avec un objectif de croissance de 5% pour la fin d'année 2017. toutefois cette croissance régionale est limitée par la capacité d'élevage, d'où la volonté de la filière de recruter de nouveaux éleveurs.

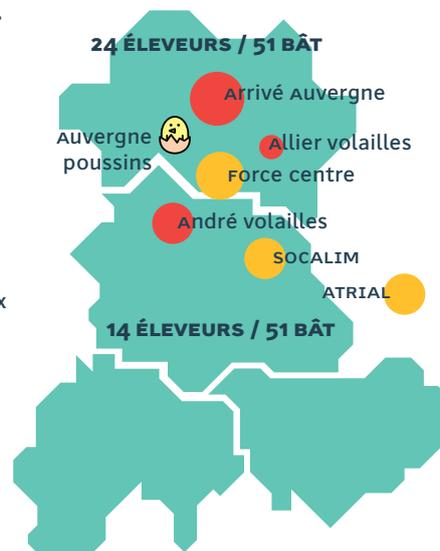
L'Allier est le département présentant près de la moitié du cheptel auvergnat de poulets de chair certifiés bio, suivi par le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire.

L'élevage de poulets de chair bio en filière organisée (hors vente directe) est principalement organisé par force centre qui planifie et collecte les animaux. SOCIALIM et ATRIAL planifient également quelques éleveurs en bio. La commercialisation est ensuite assurée par 3 abattoirs régionaux: Allier volailles, Arrive Auvergne et André volailles.

LOCALISATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE AVICOLE DE CHAIR BIO EN AUVERGNE

56 ÉLEVEURS / 106 BÂT (DONT 18 ÉLEVEURS HORS AUVERGNE)

- 3 Abattoirs
- 3 organismes de production
-  2 firmes aliment
-  2 couvoirs principaux (dont 1 en Auvergne)



LES SPÉCIFICITÉS DES POULETS DE CHAIR BIO

synonyme de savoir-faire et qualité, le Label AB est garant d'un mode d'élevage extensif, soucieux du bien-être animal, respectueux de l'environnement et favorisant la biodiversité génétique.

un mode d'élevage en plein air et respectueux du bien-être animal

Élevées par petits groupes, toutes les volailles de chair bio bénéficient d'un vaste **parcours libre herbeux et ombragé (4 m² par poulet)**.

La **densité en bâtiment** est faible avec seulement **10 poulets/m²** au sol et un maximum de **4800 poulets/bâtiments**.

L'élevage hors sol est strictement interdit.

La **durée d'élevage est de 81 jours minimum** soit 2 fois plus que des volailles standards.

une alimentation contrôlée

L'éleveur bio doit garantir un lien au sol au niveau de l'alimentation des poulets de chair bio. En effet, l'alimentation végétale, issue à **95% de l'agriculture biologique, sans OGM ni intrants chimiques de synthèse**, provient principalement de l'exploitation ou d'autres fermes bio de la région.

par ailleurs, **l'ensemble des céréales (maïs, blé et orge) et le soja** qui composent l'alimentation des volailles de chair bio en Auvergne proviennent désormais **uniquement de France**.

priorité à la prévention

Les souches et races choisies sont les plus adaptées à l'élevage en plein air et les plus résistantes possibles, de préférence indigènes ou locales. L'utilisation de **racés rustiques** garantit en outre une croissance lente et une qualité élevée de la chair.

La santé des volailles est axée principalement sur la prévention. En cas de problème sanitaire, **phytothérapie ou homéopathie** seront utilisées en priorité pour éviter le recours aux traitements allopathiques.



TABLEAU COMPARATIF DES MODES DE PRODUCTION BIO ET STANDARD

	POULETS DE CHAIR	
	AB	STANDARD
type d'élevage	Plein air • Parcours: 4m ² /poulet	en claustration
densité en bâtiment	10 poulets/m ² au sol • max 4800 poulets/bâtiment (lot de 4000 poulets en Auvergne)	Jusqu'à 23 poulets/m ² (directive bien-être)
Alimentation	95% en bio • non OGM	Pas d'exigence
Âge d'abattage	81 jours minimum (requis pour l'appellation volaille fermière bio)	Aucune exigence (moyenne observée entre 35 et 40 jours)